

À la lecture d'un précédent article consacré aux rapprochements dans l'enseignement supérieur¹, Pierre NEDERLANDT² se réjouit des avis donnés par Michel TORDOIR et André COUDYZER et prolonge la réflexion.

La presse nous informe régulièrement des fusions ou des discussions en cours en matière de regroupements. La volonté de certains, tant au niveau ministériel³ que dans l'enseignement supérieur, est de créer de nouvelles structures, plus importantes en nombre d'étudiants. Elles auraient pour objet d'accroître la visibilité des établissements, d'augmenter l'offre pédagogique et de permettre des économies d'échelle grâce à une optimisation de moyens.

FUSIONNER, POUR QUOI FAIRE?

Mais les arguments restent vagues. Que signifie, par exemple, "accroître la visibilité"? L'augmentation de l'offre pédagogique reste presque toujours localisée là où elle se situait. C'est la taille qui change. La Haute École de la province de Liège, pour ne citer qu'elle, compte aujourd'hui 7.500 étudiants. Les regroupements des universités en académies vont dans le même sens. À différents niveaux, des voix s'élèvent pour remettre en cause ce mouvement. Jacques NEIRYNCK⁴ écrit en mars 2007: "Fusionner, mais pour quoi faire?". Mathias EL BERHOUMI⁵ s'interroge également: "On nous ressasse les mêmes arguments... mais on ne nous prouve jamais rien!". La réaction est la même du côté de l'Unécof⁶.

TAILLE HUMAINE

Les regroupements entraînent une complexification de la structure et une augmentation du nombre de réunions, avec tous les problèmes (d'absences, notamment) que cela suppose. Et ce mouvement n'est pas propre à la Communauté française, puisque chez nos voisins flamands, l'Associatie KULeuven compte plus de 70.000 étudiants et l'Associatie

Quel habit pour l'enseignement supérieur?



Gent 47.000. Mais, si l'on en croit les classements mondiaux, les institutions les plus performantes regroupent en général peu d'étudiants: Harvard, Oxford et Cambridge tournent autour des 19.000, le célèbre Massachusetts Institute of Technology autour des 10.000, Berkeley 22.000 et Princeton 6.500! Si on ramène ces chiffres au niveau de la Communauté française de Belgique, il y a de quoi rêver à des institutions à taille humaine. Les regroupements nous font perdre une des caractéristiques importantes de notre enseignement supérieur: la proximité et les contacts qui en découlent.

BOLOGNE A BON DOS...

Enfin, la référence à Bologne reste nébuleuse. La "Déclaration commune des Ministres européens de l'Éducation" n'évoque pas ces processus de regroupements. Parmi les objectifs mentionnés, il est question de "la promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'études, la coopération entre établissements, les programmes de mobilité et les programmes intégrés d'études, de formation et de recherche".

L'interprétation donnée en Belgique conduit aux questions posées. En revanche, la même déclaration prône "l'adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence. L'accès au 2^e cursus nécessitera d'avoir achevé le 1^{er} cursus d'une durée minimale de 3 ans. Les diplômes délivrés au terme du 1^{er} cursus correspondront à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail européen"⁷. Cette problématique, de même que celle des passerelles entre Hautes Écoles et Universités, semble susciter moins d'intérêt. On peut se demander pourquoi... ■

PIERRE NEDERLANDT

1. "Tout le supérieur à l'université?", in *entrées libres* n° 32, oct. 2008, pp. 12-13.
2. Docteur en psychologie, professeur à la Haute École Léonard de Vinci - Institut Libre Marie Haps.
3. Voir le site de la Ministre Marie-Dominique SIMONET: www.marie-do.be
4. Président du secteur supérieur de la CSC-enseignement - voir CSC-E n°7, mars 2007.
5. Président de la FEF - voir *La Libre* du 19.09.2008.
6. Union des Étudiants de la Communauté française - voir *Cahiers de l'Unécof*, janvier 2008.
7. "L'espace européen de l'enseignement supérieur", *Déclaration commune des Ministres européens de l'Éducation*, 19 juin 1999.